

ger le chômage. Je demande sérieusement au ministre de bien vouloir, à l'avenir, accorder autant d'attention que possible aux chefs de famille et aux individus qui ont à faire vivre leur mère ou leurs sœurs. Je dis cela dans l'intérêt de tous les députés. Je ne demande pas au ministre de faire quelque chose de spécial pour mon comté, car je sais qu'il a d'autres demandes à considérer. Il y a cependant à Cacouna un quai qui a besoin de réparations. Le sommet du quai a été brisé par les glaces et il est en très mauvais état. Il y a quelques années, le conseil municipal de Cacouna a adopté une résolution demandant au Gouvernement de faire réparer le quai sans délai, mais cette demande a été écartée. L'an dernier encore, j'ai demandé au ministre de faire quelque chose et il n'a rien fait. Je me demande s'il va faire quelque chose cette année au moyen du crédit de \$400,000 que la Chambre est à examiner.

Il ne m'appartient pas de recommander certaines personnes à des emplois. J'ai cependant autant d'intérêt que le ministre à voir à ce que l'argent serve aux fins pour lesquelles on l'a voté. Il y a dans mon comté comme dans les autres un grand nombre d'endroits où l'on pourrait dépenser de l'argent, et j'ai intérêt à voir à ce que l'on ne gaspille pas cet argent. J'ai beaucoup de respect pour le ministre. Je crois avoir dit au ministre, — je ne m'en souviens pas très bien, — que la morsure d'un ami vaut mieux que le baiser d'un ennemi. Si je lui fournis des renseignements qui peuvent paraître étranges, je puis les prouver. Le rapport dit que mes remarques étaient exagérées; je laisse à la Chambre le soin de juger si elles l'étaient ou non. J'ai parlé en toute franchise et simplement pour renseigner le ministre. La Chambre des communes est l'endroit où l'on doit exposer les griefs de mon comté et je fais mon devoir de mon mieux. Je puis parfois me tromper, mais je suis sincère, et j'espère que le ministre accueillera mes paroles avec un sentiment semblable à celui qui les inspire. Si le ministre accomplit quelque chose de bien dans mon comté je serai le premier à le louer et, quand il agit mal, je suis tout aussi franc. J'ai demandé des renseignements au sujet de l'exécution des travaux publics à l'Île-Verte, simplement pour remplir mon devoir de protecteur des fonds publics et pour défendre la conduite du ministre critiquée par ses propres amis dans mon comté.

Je parle en toute équité et j'espère que le ministre accueillera mes observations dans cet esprit. Je serais très heureux s'il pouvait m'indiquer quelle partie des \$13,300 sera affectée à la rétribution de la main-d'œuvre, et combien à l'achat des matériaux.

L'hon. H. A. STEWART: L'honorable député a demandé des renseignements au sujet du débours effectué à l'Île-Verte, l'une des allocations du crédit. L'honorable député conviendra qu'avant la réception des soumissions, il n'est pas dans l'intérêt public de divulguer les rapports des ingénieurs et les estimations des frais. Je l'assure que les devis sont à l'étude et susceptibles d'être modifiés. Il a été question d'une modification ou amélioration possible du plan ébauché lors de la préparation du crédit.

L'honorable député a eu l'équité de lire presque en entier le rapport de l'ingénieur régional. Si j'ai bon souvenir, il n'a omis qu'un alinéa de la page 4 sans rapport avec la discussion. Je lui dis ainsi qu'aux députés de tous les groupes que j'accueille bien toutes les critiques marquées au coin de la bonne foi et de l'équité. C'est le seul moyen de sauvegarder l'honnêteté et le bon rendement dans les services du département des Travaux publics.

M. POULIOT: Le ministre m'accordera que la gauche le traite avec égard.

L'hon. H. A. STEWART: Quand l'honorable représentant a critiqué les déboursés, je l'ai assuré qu'il y aurait une enquête complète, approfondie.

M. POULIOT: Et je l'en remercie

L'hon. H. A. STEWART: Je répète ce que j'ai affirmé en maintes circonstances: quiconque se lève pour faire une critique et déclare qu'il la croit bien fondée et qu'une enquête s'impose, obtiendra une enquête, quelles qu'en soient les conséquences. Telle sera ma conduite aussi longtemps que j'aurai l'honneur de diriger le ministère des Travaux publics. Conformément à cette façon d'agir, j'ai donné l'instruction à l'ingénieur de la région de s'enquérir de l'affaire mentionnée par mon honorable ami. L'honorable député a cité presque intégralement le rapport de l'ingénieur. En toute justice, il faut dire que, d'après la réponse de l'ingénieur, les plaintes sont mal fondées. Malheureusement, de temps à autre, les honorables membres de tous les groupes reçoivent des renseignements qu'ils croient exacts, mais l'enquête faite, soit par eux-mêmes soit par d'autres, révèle que les renseignements n'ont pas l'exactitude supposée. L'ingénieur a examiné les affirmations de mon honorable ami et a consigné ses conclusions dans son rapport. Ces enquêtes ont du bon. Tout ce que je demande à mes honorables amis, c'est de s'assurer d'abord si les plaintes sont fondées, s'il y a lieu de tenir une enquête, car les enquêtes exigent du temps et entraînent des frais et quelques plaintes se sont avérées